

## Affaire Bettencourt : ouverture du procès d'Isabelle Prévost-Desprez pour "violation du secret professionnel"

Elle risque jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

L'affaire Bettencourt se poursuit. Le troisième volet s'ouvre ce lundi avec le procès pour "violation du secret professionnel" de la juge de Nanterre Isabelle Prévost-Desprez. Soupçonnée d'être à l'origine de fuites présumées au profit de deux journalistes du Monde au sujet d'une perquisition qu'elle avait supervisée au domicile de Liliane Bettencourt à Neuilly-sur-Seine le 1er septembre 2010 et des auditions de deux employées de l'héritière de l'Oréal, elle risque jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende.

Les enquêteurs avaient retrouvé deux SMS envoyés par Isabelle Prévost-Desprez à Jacques Follorou, l'un des deux journalistes cités. "L'enquête a en outre établi que la magistrate avait eu de nombreux échanges avec une quinzaine de journalistes ou organes de presse entre le 23 juillet et le 1er septembre 2010" selon l'AFP.

Dans cette affaire à rebondissements, deux volets ont déjà été jugés. Dans le premier, 8 prévenus ont été condamnés pour abus de faiblesse à des peines allant d'une amende de 250.000 euros pour l'homme d'affaires Stéphane Courbit à trois ans de prison dont six mois avec sursis et 350.000 euros d'amende pour François-Marie Banier. Dans le deuxième, Eric Woerth a été relaxé.